



# L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : UNE POLITIQUE DE DÉMOCRATISATION CULTURELLE

**Christopher Miles**  
Secrétaire général du ministère  
de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

# LES ENJEUX

---

## ●Égalité

- Tendre à la généralisation
- Inclure tous les jeunes quelles que soient leurs spécificités

## ●Cohérence

- Privilégier une approche globale des jeunes
- Prendre en compte les différents temps de vie et leur continuité

## ●Citoyenneté

- Rendre les jeunes acteurs et autonomes

# LE CONTEXTE

---

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 13 grandes régions
  - Une nouvelle organisation des territoires
  - De nouveaux exécutifs
- La réforme des services de l'État
  - Une nouvelle organisation et répartition des services
  - Une réappropriation des missions à l'échelle des nouveaux territoires
  - Des partenariats à tisser et consolider avec les nouvelles régions

# LES GRANDES ORIENTATIONS

---

- Le partenariat avec les collectivités territoriales
- Des territoires prioritaires
  - Les zones urbaines sensibles
  - Le milieu rural isolé
  - Les territoires ultramarins
- La formation des acteurs
- L'éducation aux médias et le développement du numérique
- La maîtrise du français



# LE PARTENARIAT AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

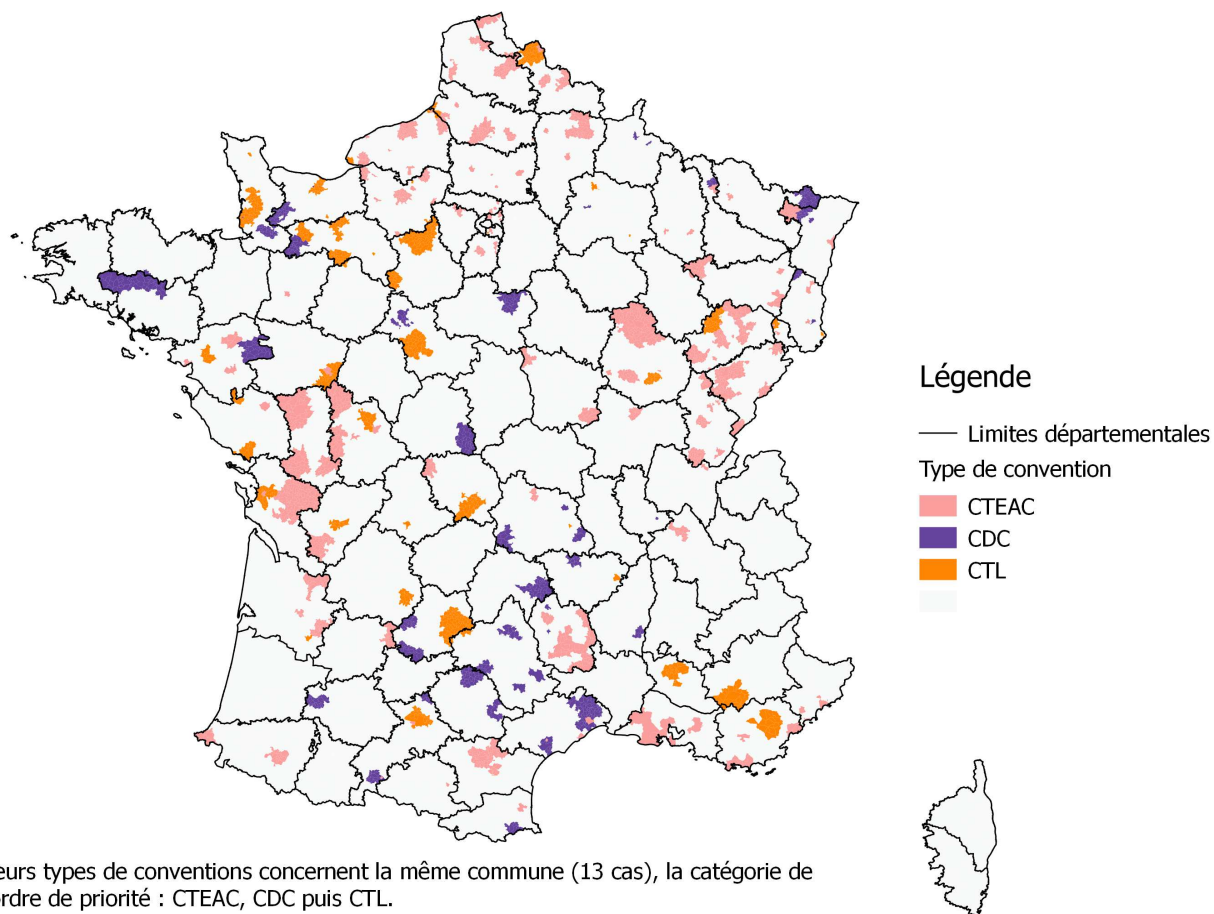
# LE CONVENTIONNEMENT

---

- 351 conventions effectives en 2014
  - 193 dédiées à l'éducation artistique et culturelle (EAC)
  - 77 relatives au développement culturel des territoires, avec un volet EAC
  - 81 conventions territoire lecture, avec un axe éducatif et une cible jeune public
- 372 collectivités territoriales signataires
  - Dont 316 communes ou regroupement de communes
- 45 % des conventions impliquent un établissement public de coopération intercommunal (EPCI)

# RÉPARTITION PAR TYPE DE CONVENTION

Communes ou communes d'un EPCI concernées par la signature d'une convention et distinguées par catégorie de convention (CDC, CTEAC,CTL).



Avertissement: lorsque plusieurs types de conventions concernent la même commune (13 cas), la catégorie de convention affichée est par ordre de priorité : CTEAC, CDC puis CTL.

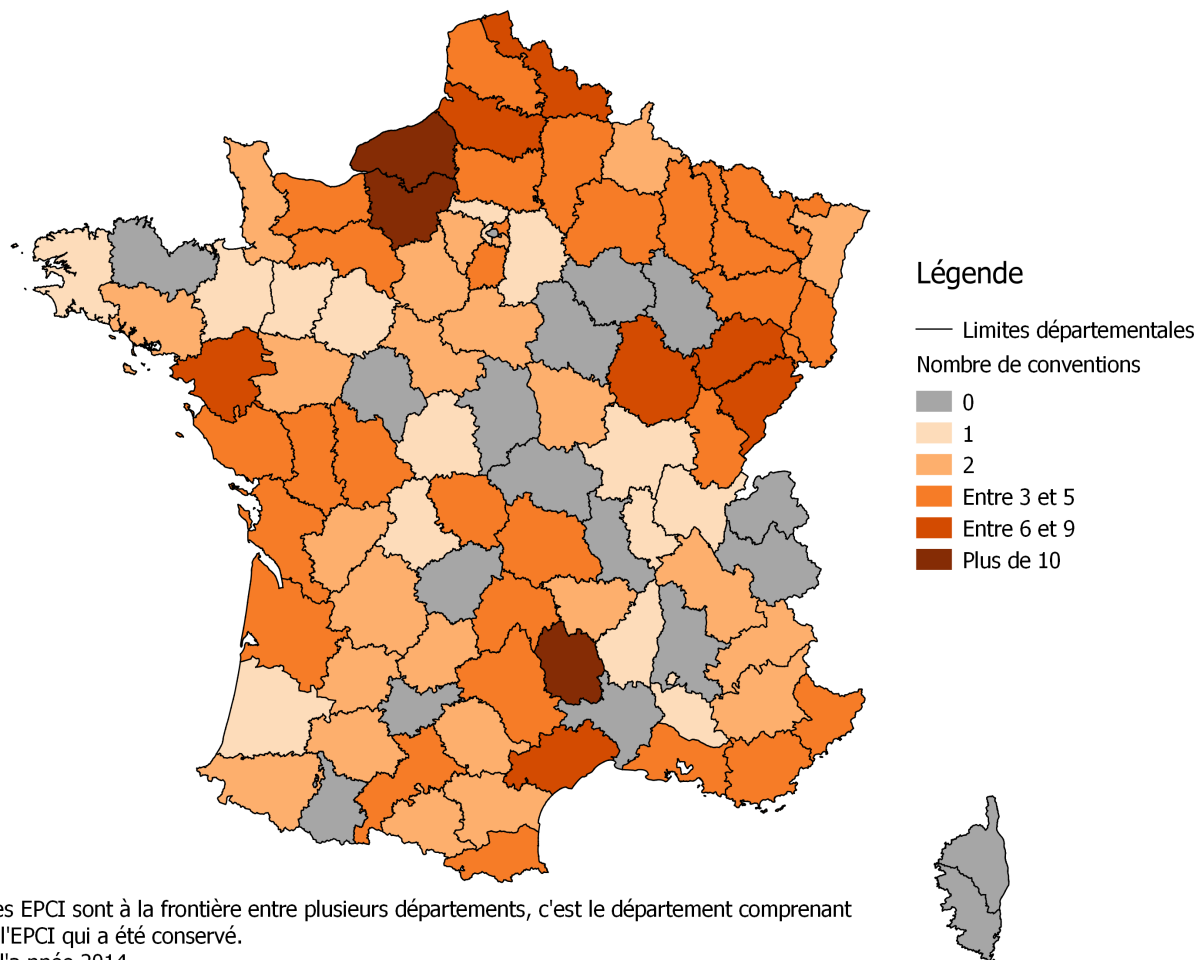
Champ: conventions sur l'année 2014.

Source: MCC (SCPCI,DEPS,DEDAC), IGN, Insee (base géographique au 01/01/2014)



# RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

Nombre de conventions (CDC, CTEAC, CTL) signées dans chaque département (au niveau communal, EPCI et départemental).



Avertissement: lorsque les EPCI sont à la frontière entre plusieurs départements, c'est le département comprenant le plus de communes de l'EPCI qui a été conservé.

Champ: conventions sur l'année 2014.

Source: MCC (SCPCI, DEPS, DEDAC), IGN, Insee (base géographique au 01/01/2014)







# LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

# LES QUARTIERS URBAINS SENSIBLES

## ● 5 mars 2014 : convention triennale d'objectifs

- Signée par la ministre de la Culture et de la Communication et le ministre délégué chargé de la ville
- Engagement : attribution de 30 % des moyens nouveaux alloués au plan EAC au bénéfice des quartiers de la politique de la ville
- 2014 : 48,5 % des 4,587 M € de mesures nouvelles ont été fléchés sur ces territoires

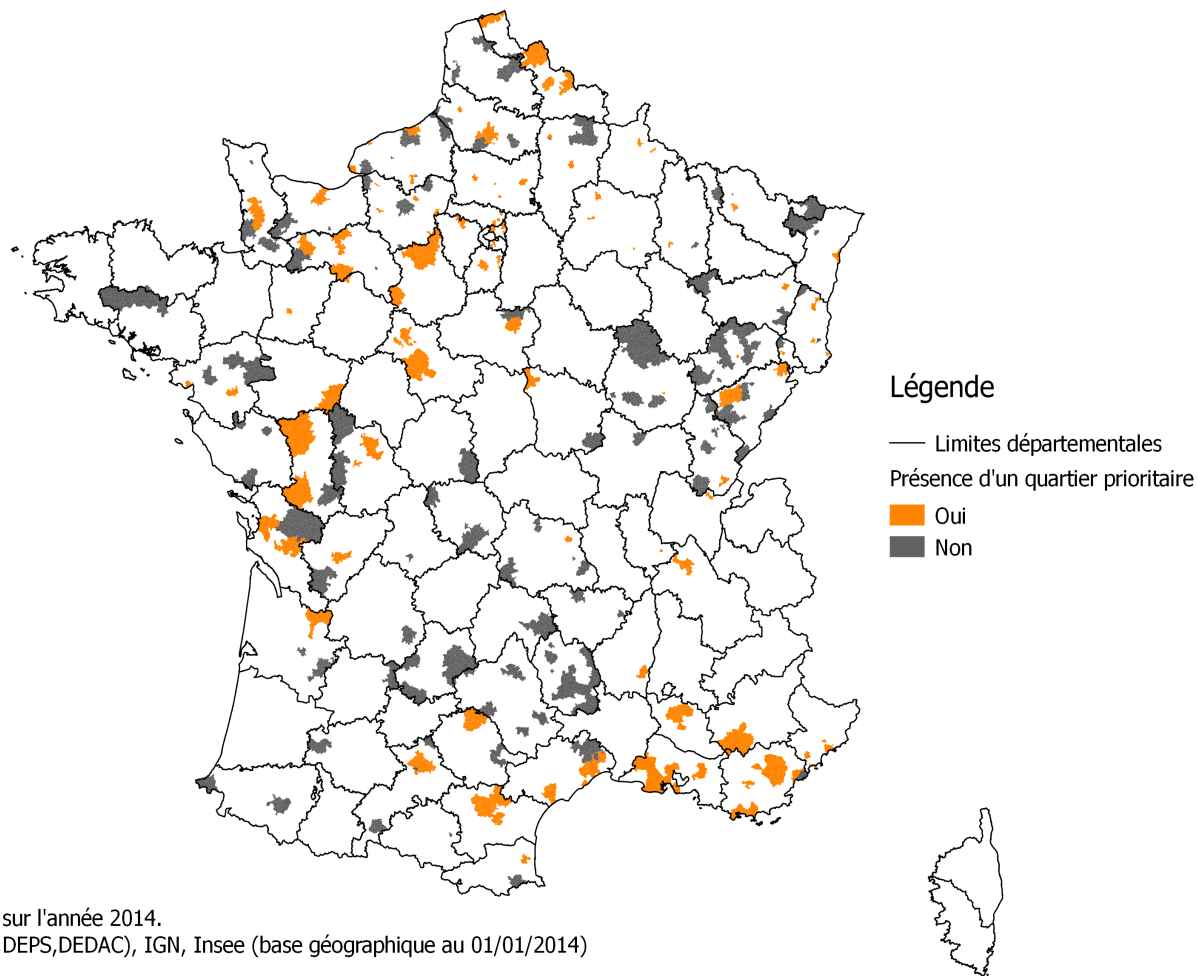
## ● 21 mai 2015 : instruction conjointe

- Signée par les ministres en charge de la Culture et de la Ville et par la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville
- Intégration des enjeux culturels au sein des nouveaux contrats de ville, grâce à l'élaboration d'un volet culturel
- Modalités : signatures de conventions EAC, mobilisation des acteurs et des artistes



# RÉPARTITION PAR TYPE DE TERRITOIRE

Communes ou communes d'un EPCI concernées par la signature d'une convention (CDC, CTEAC,CTL)  
et distinguées par la présence d'un quartier prioritaire de la politique de la ville dans la commune.



Champ: conventions sur l'année 2014.

Source: MCC (SCPCI,DEPS,DEDAC), IGN, Insee (base géographique au 01/01/2014)

# LES ZONES RURALES ISOLÉES

- 2012 : *Nouvelle typologie des campagnes françaises*, DATAR
- Identification de territoires ruraux prioritaires par le DEPS
  - Forte densité de population jeune
  - Forte densité de population défavorisée économiquement et socialement
- Les modalités d'intervention
  - Des déclinaisons régionales de la convention nationale Culture-Agriculture, en faveur des lycées agricoles et plus largement de l'animation du territoire rural
  - Des conventions locales d'EAC avec des EPCI ruraux
  - Des résidences d'artistes en partenariat avec les Parcs naturels régionaux, etc.



# LA FORMATION DES ACTEURS

# DES FORMATIONS CROISÉES

---

- 25 et 26 septembre 2014 : l'université de l'EAC
- 14 décembre 2015 : une journée nationale conjointe sur le parcours d'EAC
- Des actions régionales
  - Inscrites aux plans académiques de formation
  - Portées par des pôles ressources thématiques d'EAC (PREAC)
  - Directement connectées à des projets de territoires
  - Élaborées en partenariat avec le CNFPT
  - Pensées comme des universités régionales de l'EAC



# L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET AU NUMÉRIQUE

# UN AXE EN PLEIN ESSOR

- 8 et 9 juin 2015 : Rencontres numériques dédiées à « L'éducation à l'image, aux médias et au numérique »
  - 375 participants
  - Une restitution en ligne [www.rencontres-numeriques.org](http://www.rencontres-numeriques.org)
- Un appel à projet national en faveur des « Médias de proximité » doté d'1 M €
  - 114 projets soutenus, 8/10 concernent des quartiers de la politique de la ville
- 300 000 € supplémentaires consacrés au développement et à l'expérimentation grâce au dégel du programme « Transmission des savoirs » en 2015
  - La mobilisation d'un réseau de partenaire (école supérieure du journalisme, groupe de presse régional, audiovisuel public et autres médias) en Nord-Pas-de-Calais
  - Un appel à projets régional en Basse-Normandie pour identifier les acteurs régionaux et nouer des partenariats
  - Un plan d'éducation aux médias porté par un acteur associatif local en Haute-Normandie







# LA MAÎTRISE DU FRANÇAIS

# UN AXE PRIORITAIRE DU COMITÉ INTER-MINISTÉRIEL À L'ÉGALITÉ ET À LA CITOYENNETÉ

---

- Un appel à projet national « L'action culturelle au service de la maîtrise du français » doté d'1 M €
  - 146 projets retenus : 17 projets nationaux et 129 projets locaux
  - 1/3 des projets concerne les quartiers de la politique de la ville



# FOCUS SUR DES JEUNES EN SITUATION SPÉCIFIQUE

# LES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Une priorité accordée aux unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS)
  - ULIS école, depuis la rentrée de septembre 2015 (en remplacement des CLIS)
  - ULIS collège
  - ULIS lycée
- Un axe important de la politique nationale « Culture - Handicap »
  - Des protocoles régionaux DRAC - ARS en faveur des jeunes en situation de handicap accueillis en institution spécialisée
- Des projets d'éducation artistique et culturelle favorisant la mixité des publics
  - Rencontres entre deux classes, une ULIS et une dite « ordinaire »
  - Des projets d'établissements renforçant l'intégration des classes ULIS
  - Des projets de territoire incluant les établissements spécialisés

# LES JEUNES RELEVANT DU PROTOCOLE D'ACCORD NATIONAL « CULTURE - JUSTICE »

## ● Deux opérations nationales

- « Des cinés, la vie », dispositif d'éducation à l'image
- Rencontres « Scène Jeunesse », festival pluridisciplinaire

## ● 2015 : montée en puissance des partenariats régionaux

- 7 nouvelles conventions régionales (DRAC - DISP - DPJJ), soit 19 en tout
- 400 000 € supplémentaires, soit un total de 1,7 M €

## ● Le maintien du droit commun : l'accès à une offre culturelle

- En milieu fermé, dans les quartiers mineurs des maisons d'arrêt et des centres de détention et dans les établissements spécifiques pour mineurs
- En milieu ouvert, dans les foyers d'action éducative et dans les unités éducatives d'activité de jour ou d'hébergement





# LES MOYENS MOBILISÉS

# LES MOYENS FINANCIERS

---

- + 80 % entre 2012 et 2016 en faveur de l'EAC
  - 30 M € LFI 2012
  - 40,7 M € LFI 2015
  - 54,6 M € LFI 2016
- Le dégel du programme « Transmission des savoirs » à hauteur de 8 M € en 2015
- Un plan national EAC doté de 14,5 M € en 2016

# LES RESSOURCES HUMAINES

---

- Un renforcement de l'action de proximité
- Lancement d'une campagne de recrutement d'inspecteurs - conseillers spécialisés en action culturelle
  - Concours 2015 : 13 postes ouverts
  - 2016 : Ouverture d'un concours réservé (Sauvadet)



# LA MOBILISATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

---

- Des services des publics mettant l'accent sur l'accueil des enfants, des adolescents et des familles
- Des conventions de partenariats, à l'instar de celle de Radio France
- Un pass éducation offrant la gratuité aux enseignants dans les musées et monuments nationaux
- La production de ressources documentaires et pédagogiques, notamment numériques :
  - Francetv éducation, la plateforme éducative des parents, des élèves et des enseignants, avec des contenus multimédias gratuits
  - La contribution au site Éduthèque et l'alimentation du portail Histoire des Arts





# LES RÉSULTATS

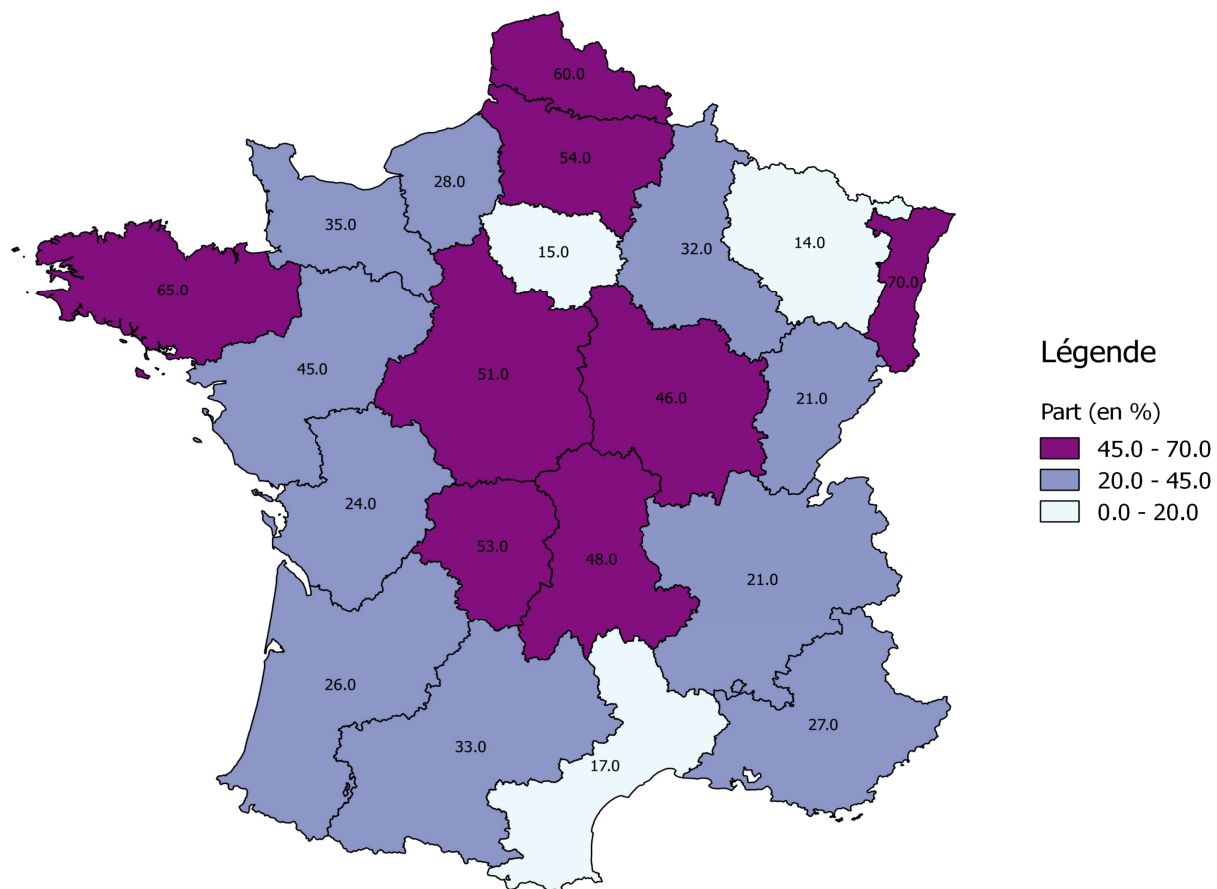
# LES RÉSULTATS

- Des enfants de plus en plus nombreux à bénéficier annuellement d'une offre d'EAC
  - 22,04 % en 2011
  - 35,06 % en 2014
- Des moyens renforcés en faveur des territoires prioritaires
  - Une pondération de 1,32 en 2011
  - Une pondération de 1,83 en 2014
- Une étude en cours du Département des études, de la prospection et des statistiques du ministère de la Culture pour développer une méthodologie d'évaluation des impacts de l'EAC



# LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES

Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'actions d'Éducation artistique et culturelle (EAC) selon les régions de France métropolitaine.



Avertissement: la Corse n'apparaît pas dans les données.  
Source: MCC (DEPS, DEDAC), IGN, Insee



# AU BÉNÉFICE DES JEUNES



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

